



PV CC Coppet 2/2017

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2016-2021**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2017

Début de la séance : 20h30
Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Assermentation d'un conseiller ;
3. Approbation du Procès-verbal du 30 janvier 2017 ;
4. Communications du Bureau du Conseil communal ;
5. Communications de la Municipalité ;
6. Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;
7. Nomination d'un membre pour le poste de 2^{ème} vice-président ;
8. Nomination d'un membre à la commission de mobilité ;
9. Nomination d'un membre SIED ;
10. Préavis N° **19/2016-2017** relatif à la demande de CHF 137'000.00 pour la réfection du parking du Chaucey ;
11. Préavis N° **20/2016-2017** relatif à la demande de crédit de CHF 107'000.00 pour la mise à niveau du réseau informatique du bâtiment de la Doye et du collège du Greny ;
12. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;
13. Motion de M. M. Gada pour le revêtement bitumeux du chemin piétonnier entre la gare et le chemin du Grand Pré ;
14. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Présents : 42
Excusés : 11
Absents : 2

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.
Majorité à 22 voix.

2. Assermentation d'un conseiller

M. Miguel Rodrigues prête serment.

3. Approbation du Procès-verbal du 30 janvier 2017

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 30 janvier 2017 est approuvé à la majorité avec 0 non et 4 abstentions.

4. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président félicite Mme F. Wildi Sugrañes pour son élection à la Municipalité.
L'ASCOT a travaillé sur de nouveaux statuts. Une commission sera nommée pour l'étudier. Les personnes intéressées par le sujet sont priées de s'annoncer auprès du Président.
Le point 9 de l'ordre du jour est annulé, car le nombre de délégués au SIED est de trois et la commune de Coppet en a actuellement cinq.
Après la motion de M. M. Gada, la motion de Mme S. Lager Sequin sera ajoutée.

5. Communications de la Municipalité

M. G. Produit :

Mme F. Wildi Sugrañes est la bienvenue au sein de la municipalité.

M. M. Rodrigues est félicité pour son élection.

Le référendum en cours doit déposer ses signatures d'ici à jeudi 16 mars. L'argumentaire de celui-ci contient des phrases sorties du contexte des rapports de la commission des finances.

M. J.-C. Trotti :

Le 6 mai, le collège des Rojalets fêtera son 25^{ème} anniversaire, il y aura une journée portes ouvertes.

Mme I. Naville :

Pour les 200 ans de la mort de Mme de Staël, une brochure sera publiée avec les dates de tous les événements. M. Th. Marchand est remercié pour son travail sur cette brochure. Le 13 juillet prochain, une fête populaire est organisée après l'arrivée du TGV.

M. P. Basabe :

Une étude pour des routes à 30km/h est étudiée avec le canton.

Les CFF ont commencé les travaux à la gare de Coppet pour construire un 2^{ème} garage pour la police.

La mise à l'enquête de la patinoire-piscine se terminera le 27 mars.

Une taxe causale (liée au volume de déchet) sera introduite cette année pour l'accès des entreprises à la déchetterie.

L'aide suisse en cas de catastrophe a fait appel à lui pour une durée de 2 mois. Si cela devait se prolonger, il devra envisager sa démission de la municipalité.

Mme F. Wildi Sugrañes :

Les 10 années passées au conseil communal ont été enrichissantes.

Reprendre le dicastère des écoles est une suite logique, après avoir siégé à l'ASCOT.

Suite à l'intervention de Mme C. Manoury concernant les enfants qui mangent à la cantine avec leur téléphone, le sujet sera abordé lors de la séance du CESCOT du mois de juin où tous les intervenants seront présents.

M. G. Produit :

Préavis déposés pour la prochaine séance du 24 avril 2017 :

- demande de crédit pour le décompte final de la rénovation de la maison de ville
- demande de crédit pour la réfection du chemin piétonnier reliant la gare au chemin du Grand-Pré.
- demande de crédit pour la réfection du chemin piétonnier reliant la parcelle n°221 au chemin reliant la gare au quartier des Perrières.
- demande de crédit pour la requalification et la modération du trafic en traversée du bourg.

6. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

Pas de remarque des délégués.

7. Nomination d'un membre pour le poste de 2^{ème} vice-président

Mme V. Pauli Calatroni est nommée par acclamation.

Mme V. Pauli Calatroni étant scrutatrice, la nomination d'un nouveau scrutateur a lieu.

M. Y. Burger est nommé par acclamation.

8. Nomination d'un membre à la commission de mobilité

M. G. Meylan est nommé par acclamation.

9. Préavis N° 19/2016-2017 relatif à la demande de CHF 137'000.00 pour la réfection du parking du Chaucey ;

A la demande du Président, la rapporteure de la commission de Mobilité, Mme L. Bory, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. R. Camponovo demande qui sont les usagers du parking et pourquoi l'Arsco participe à valeur de CHF 12'000.- pour les frais d'entretien.

M. J.-C. Trotti explique que les usagers sont les instituteurs, les sportifs et tout un chacun hors des horaires scolaires, p.ex. les participants aux manifestations villageoises. La commune et l'ARSCO ont une convention pour la route d'accès. La commune, étant propriétaire, paye les aménagements et ARSCO paye l'entretien.

M. M. Gada constate que sur la page un du préavis, il est inscrit 43 places de parc et sur la page deux il est inscrit 49 places.

M. J.-C. Trotti note que maintenant il y a 43 places et qu'après travaux il y aura 49 places, le gain de 6 places provenant de leur marquage.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 41

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 19/2016-2017 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis N° 20/2016-2017 relatif à la demande de crédit de CHF 107'000.00 pour la mise à niveau du réseau informatique du bâtiment de la Doye et du collège du Greny ;

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de Gestion, M. H.-P. Zbinden, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 41

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 20/2016-2017 est accepté à l'unanimité.

11. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 41

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

12. Motion de M. M. Gada pour le revêtement bitumeux du chemin piétonnier entre la gare et le chemin du Grand-Pré.

La motion est acceptée par 5 conseillers.

Le Président ouvre la discussion sur la motion.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée passe au vote.

Oui : 41

Non : 0

Abst. : 0

La motion est acceptée à l'unanimité.

13. Motion de Mme S. Lager Sequin pour le revêtement bitumeux entre le chemin du quartier des Perrières et l'école du Greny.

Le Président procède à la lecture de la motion.

Il s'agit de 100m longeant les jardins communaux et la place de jeux entre le chemin piétonnier des Perrières et l'école du Greny.

M. G. Produit explique qu'après étude, il faut compter environ CHF 96'000.00 pour ce chemin qui fera doublon avec le chemin Bleu qui se situe moins de 100m plus loin.

M. A. Alliste demande quelle est la fréquentation de ce chemin.

M. G. Produit explique que ce chemin est utilisé pour se rendre aux jardins communaux, qu'il est moins fréquenté que le chemin Bleu et qu'il est surtout utilisé par les enfants du quartier des Perrières qui se rendent à l'école.

M. J.-C. Trotti ajoute que ce chemin existait avant le quartier des Perrières et que les travaux comprendraient non seulement le goudronnage, mais d'abord la consolidation du chemin et aussi l'éclairage.

M. G. Meylan fait remarquer que l'éclairage n'est pas nécessaire.

M. G. Produit affirme que sans lumière, le trajet n'est pas sécurisé et que la demande d'éclairage risque de se faire ultérieurement.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée passe au vote.

Oui : 5

Non : 34

Abst : 2

La motion est refusée à la majorité.

14. Divers et propositions individuelles

M. G. Meylan souhaite savoir où en est la construction des abris bus, car le conseil a refusé leur modèle, mais pas les abris eux-mêmes.

M. G. Produit informe que l'abri bus de la gare est à l'étude et qu'il y a beaucoup de demande pour les autres abris bus par les utilisateurs.

M. G. Grecuccio se renseigne sur un n° d'urgence en dehors des heures d'ouverture du bureau, car le passage sous voie entre le chemin du Grand Pré et les Toises est souvent souillé de tessons de bouteilles.

M. G. Produit suggère d'atteindre le bureau aux heures d'ouverture. Il est aussi possible d'envoyer un email à tout moment et où sur le site de la commune, on trouve le n° du responsable des routes.

Mme L. Bory souhaite que le greffe ait une permanence téléphonique matin et après-midi.

M. M. Gada remercie d'avoir accepté sa motion pour la sécurité des piétons. Il demande si des oppositions ont été posées pour la piscine patinoire et où en est la numérisation des documents du conseil communal.

M. P. Basabe atteste qu'il n'y a pour le moment pas d'opposition à la piscine patinoire.

M. Y. Riesen informe que les documents seront numérisés pour la fin du semestre. Les conseillers auront accès au site du conseil communal et les commissions recevront leurs convocations par le biais du site. Le travail préparatoire est important.

Mme L. Volant s'interroge sur le prix de vente des bacs rouges.

M. G. Produit signale que ceux-ci sont vendus à 50% du prix d'achat. Jusqu'à ce jour environ CHF 50'000'00 ont été encaissés.

M. E. Charlot Valdieu vérifie la possibilité de modifier le projet de la RC1 lors d'une prochaine séance ou si le préavis est un paquet qui n'est pas possible de modifier.

M. G. Produit signale que la procédure est la même pour toutes les communes et que si le référendum est accepté, le projet est annulé pour toutes les communes. La commune de Coppet ne peut pas modifier seule le projet. Le financement de la confédération entrera en vigueur après l'acceptation du dossier par toutes les communes. La commune s'est engagée et ne peut pas revenir en arrière.

Mme L. Bory suggère que la commune envoie un tout ménage avec de meilleures informations, car il circule des bruits totalement faux sur ce projet.

M. G. Produit indique qu'avant la fin des récoltes des signatures du référendum, la Municipalité ne peut effectuer que des correctifs. Si le référendum obtient assez de signatures, une séance d'information sera organisée en plus d'un nouveau tout ménage.

Mme M. Juillard vérifie que si les travaux de la RC1 sont retardés à Coppet, cela engendra aussi un retard pour les autres communes.

M. G. Produit explique que la coordination sera chamboulée et que certaines subventions pourraient être annulées.

M. J.-P. Blanchoud signale que lors du prochain conseil, il y aura une demande de crédit pour étudier la traversée du bourg. Il demande que le conseil communal et la commission de mobilité soient mieux informés sur les projets, car ce sont les ambassadeurs de la commune. Il propose une meilleure communication.

M. G. Produit informe que la commission de mobilité est informée et qu'il y a plusieurs possibilités pour la traversée du bourg. Il prend note de mieux communiquer.

M. G. Cherbuin constate que nous allons étudier la traversée du bourg, mais que le carrefour Rojalets-rté du Jura-ch des Voirons est plus urgent.

M. J.-C. Trotti précise qu'un préavis concernant ce carrefour a été retiré pour trouver une meilleure option. Pour ce projet, il y a quatre riverains impliqués et que l'un d'eux bloque le projet. Il faudra probablement aller en justice pour faire avancer ce projet.

M. G. Produit explique qu'il est plus pratique de coordonner la traversée du bourg avec la rénovation de la RC1. La traversée du bourg n'a rien à voir avec le référendum, ni avec la RC1. Depuis son étude jusqu'à sa réalisation cela prendra du temps.

La séance est levée à 21h50.

La prochaine séance est prévue le lundi 24 avril 2017 à 20h15.

Le Président



Yves Riesen



La Secrétaire :



Claire Gavin